

Performance et risque (suite)

Performance glissante (%)

	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	3 ans	5 ans	31/08/23 31/08/24	31/08/22 31/08/23	31/08/21 31/08/22	31/08/20 31/08/21	31/08/19 31/08/20	Création
Portefeuille*	0.57	2.78	2.78	1.78	-	-	5.54	-2.31	-	-	-	-10.58
Indice de référence	0.78	2.86	2.83	1.65	-	-	5.32	-2.76	-	-	-	-11.13
Ecarts	-0.20	-0.08	-0.05	0.13	-	-	0.21	0.45	-	-	-	0.55

Performance calendaire annuelle (%)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille*	5.77	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Indice de référence	5.68	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts	0.08	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

Analyse du portefeuille

10 principaux titres

Libellé	Pondération (%)	Pays émetteur	Mod. Duration	Contribution
Caisse D'Amort Dette Sociale 1.375% 01/20/2031	3.51	France	6.0	0.21
Council Of Europe Dvlpt Bank 2.875% 04/13/2030	3.01	Supra National	5.1	0.15
European Union 0.3% 11/04/2050	2.98	Supra National	23.8	0.71
Caisse D'Amort Dette Sociale 0.45% 01/19/2032	2.60	France	7.0	0.18
European Union 07/04/2035	2.49	Supra National	10.5	0.26
UNEDIC ASSEO 0.01% 05/25/2031	1.95	France	6.5	0.13
Council Of Europe Dvlpt Bank 04/15/2028	1.74	Supra National	3.5	0.06
BNG Bank NV 3.25% 08/29/2033	1.67	Pays-Bas	7.8	0.13
Caisse D'Amort Dette Sociale 2.75% 11/25/2032	1.63	France	7.1	0.12
UNEDIC ASSEO 0.1% 05/25/2034	1.56	France	9.4	0.15
Total (%)	23.13			

Les informations sur cette société sont données à titre illustratif uniquement, sont valables à la date du reporting et ne constituent pas une recommandation à l'achat ou à la vente. Il est possible que cette entreprise ne soit plus présente en portefeuille à une date ultérieure.

* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 31/01/2022

Source(s) : AXA Investment Managers au 30/08/2024

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

Analyse du portefeuille (suite)

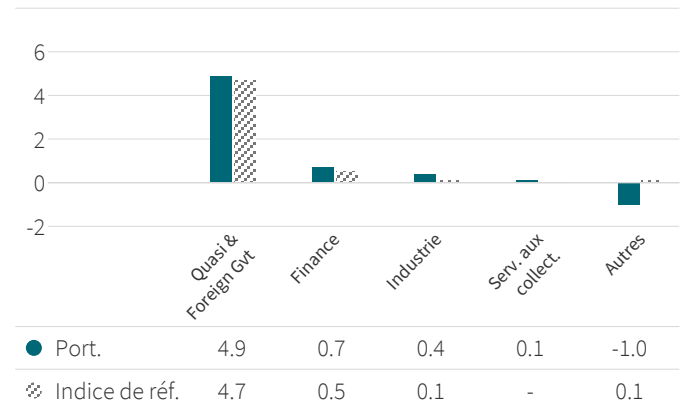
Exposition sectorielle (%)

	Portefeuille	Indice de référence
Quasi & Foreign Gvt	63.00	83.00
Finance	22.80	13.25
Industrie	8.33	2.17
Serv. aux collect.	1.47	0.00
Souverain	0.74	1.51
Autres	0.41	0.00
Cash	3.26	0.07

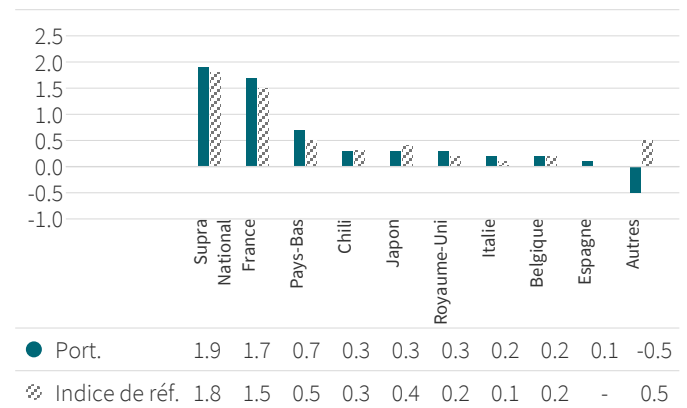
Exposition géographique (%)

	Portefeuille	Indice de référence
France	33.30	36.19
Supra National	18.15	25.50
Pays-Bas	7.38	6.20
Royaume-Uni	5.99	2.92
Italie	5.66	2.18
Etats-Unis	5.42	2.11
Espagne	5.09	1.79
Allemagne	4.22	3.50
Chili	4.05	3.78
Corée du sud	1.69	2.23
Autres	5.80	13.53
Cash	3.26	0.07

Contribution à la duration par secteur

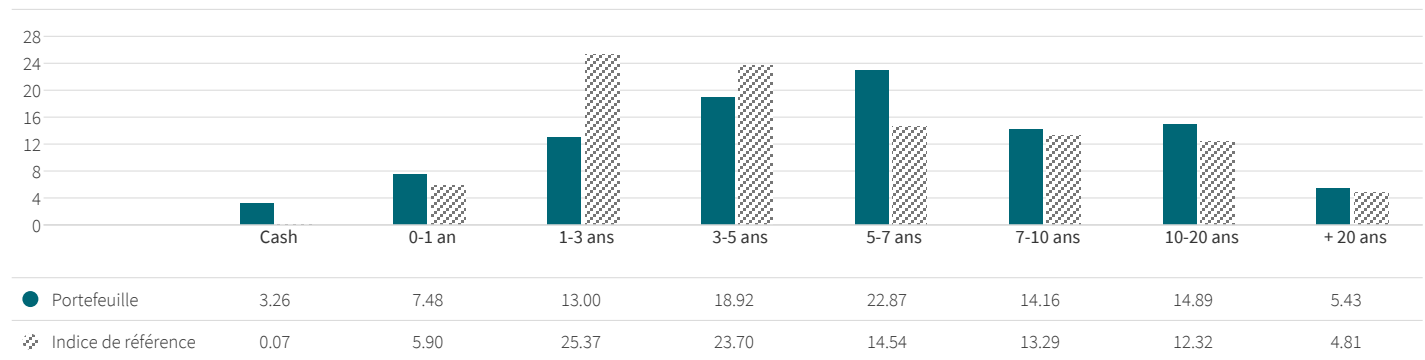


Contribution à la duration par géographie

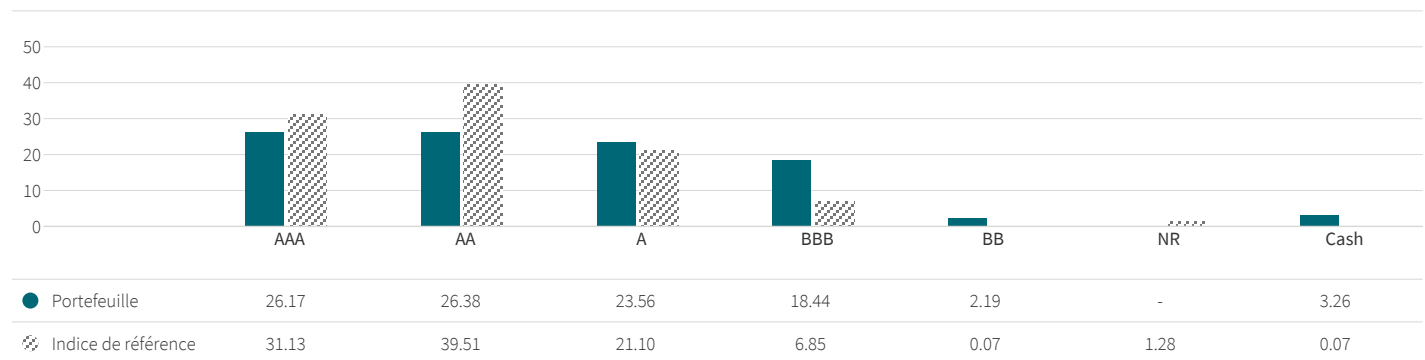


Analyse du portefeuille (suite)

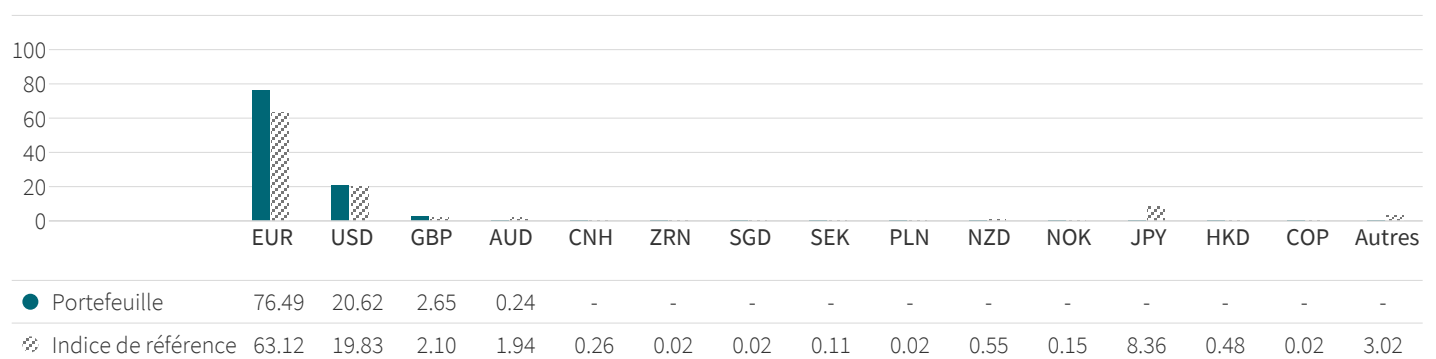
Exposition par Maturité (%)



Exposition par rating (%)



Exposition par devise (%)



Informations supplémentaires

Administration: I EUR

Forme juridique	SICAV
Conforme Directive UCITS	Oui
Conforme Directive AIF	Non
Nationalité	Luxembourg
Date de la 1ère Valeur Liquidative	31/01/2022
Devise du fonds	EUR
Devise du portefeuille	EUR
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Capitalisation
Code ISIN	LU2396634359
Coûts de transaction	0.12%
Frais estimés courants	0.56%
Souscription initiale min.	5 000 000 EUR
Minimum de souscription ultérieure	1 000 000 EUR
Société de gestion	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
Délégation comptable	State Street Bank International GmbH (Luxembourg Branch)
Dépositaire	State Street Bank International GmbH (Luxembourg Branch)
Garant	.Not Applicable

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

L'investissement sera réduit par le paiement des frais mentionnés ci-dessus.

Objectifs du fonds

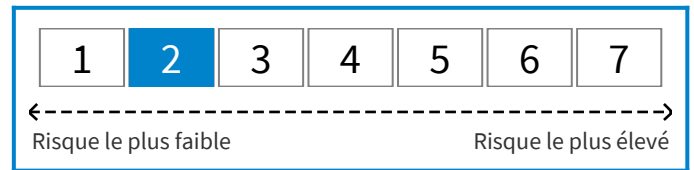
Chercher à la fois à générer un revenu et une croissance de votre investissement, en EUR, à partir d'un portefeuille obligataire géré activement et à atteindre un objectif d'investissement durable consistant à contribuer aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) en investissant dans des entreprises dont les modèles économiques et/ou les pratiques opérationnelles sont alignés sur des objectifs définis par un ou plusieurs ODD, et/ou en appliquant une approche d'impact contribuant au financement de projets présentant un impact social positif.

Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 5 ans.

Indicateur de risque

Les données ci-dessous sont issues du KID PRIIPS.



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau faible. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Souscriptions Rachats

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert tout Jour de Valorisation au plus tard à 15 h (heure du Luxembourg). Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur Liquidative calculée ce même Jour de Valorisation. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des Conseillers Financiers ou des distributeurs. La Valeur Liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

Informations supplémentaires (suite)

Comment investir

Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur (notamment pour les investisseurs au Royaume-Uni), le document d'information clé et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques et les frais d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation d'une tierce partie. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

La note ESG relative correspond à la différence entre la note ESG absolue du portefeuille et la note ESG absolue de son indice de référence. Si la note ESG relative est positive (négative), cela signifie que la note ESG absolue du portefeuille est supérieure (inférieure) à celle de l'indice de référence.

Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement.

Le portefeuille a un objectif contractuel portant sur un ou plusieurs indicateurs ESG.

Avertissements

Cette communication marketing ne saurait constituer une sollicitation ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement de la part d'AXA Investment Managers. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables.

Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou

l'exhaustivité des informations qu'il contient. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future, et toutes les données relatives à la performance ou au rendement mentionnées excluent les commissions et frais encourus lors de l'émission ou du rachat de parts. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Les caractéristiques du fonds ne protègent pas les investisseurs de l'effet potentiel de l'inflation dans le temps. Les investissements et/ou les éventuels revenus perçus pendant la période ne seront pas revalorisés du taux de l'inflation sur cette même période. Ainsi, le taux de rendement du fonds corrigé du taux de l'inflation pourrait être négatif. Par conséquent, l'inflation pourrait nuire à la performance et/ou à la valeur de votre investissement.

Le cash inclut les différentes positions en liquidités et assimilées telles les liquidités dans les différents comptes en banque, les positions en fonds monétaires ou les profits latents à recevoir ou payer dans le cadre des couvertures de change.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu; (b) une société commerciale, un partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne qui est un «distributeur» ou qui n'est pas une «personne américaine», telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).

Le fonds ou le compartiment fait partie d'AXA World Funds. AXA WORLD FUNDS est domicilié au 49, avenue J.F. Kennedy L-1885 Luxembourg. La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 63.116. La société est agréée comme SICAV de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM IV par la CSSF et gérée par AXA Investment Managers Paris, une société de droit français, ayant son siège social à Tour Majunga- 9 - 6 place de la Pyramide - 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506 et une société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF N° GP 92-008 en date du 7 avril 1992.

Informations supplémentaires (suite)

Les sociétés sont données à titre d'information uniquement à la date du reporting et il est possible que ces sociétés ne soient plus présentes en portefeuille à une date ultérieure. Cette information ne constitue ni une recherche en investissement ni une analyse financière concernant les transactions sur instruments financiers ni ne constitue une offre d'acheter ou vendre des investissements, produits ou services et ne doit pas être considérée comme une sollicitation, un conseil en investissement ou un conseil juridique ou fiscal, une recommandation de stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'acheter ou de vendre des titres financiers.

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter la page Internet suivante : <https://www.axa-im.com/what-is-sfdr>.

En fonction de la juridiction ou de la région du destinataire, les éléments suivants des informations supplémentaires peuvent s'appliquer:

Pour les investisseurs situés dans l'Union européenne :

Veuillez noter que la société de gestion se réserve le droit, à tout moment, de ne plus commercialiser le(s) produit(s) mentionné(s) dans la présente communication dans l'Union européenne, en déposant un avis auprès de son autorité de surveillance, conformément aux règles relatives aux passeports européens.

En cas d'insatisfaction à l'égard des produits ou services d'AXA Investment Managers, vous pouvez déposer une réclamation auprès du distributeur ou directement auprès de la société de gestion (de plus amples informations sur la politique en matière de réclamations d'AXA IM sont disponibles en anglais à la page Internet suivante : <https://www.axa-im.com/important-information/comments-and-complaints>)

Si vous résidez dans l'un des pays de l'Union européenne, vous avez également la possibilité d'engager une action judiciaire ou extra-judiciaire à tout moment. La plateforme européenne de règlement des litiges en ligne vous permet de saisir un formulaire de réclamation (disponible à la page Internet suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>) et vous informe sur vos moyens de recours (disponible à la page Internet suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>). Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur le site Internet d'AXA IM

: <https://www.axa-im.com/important-information/summary-investor-rights>. Les traductions dans d'autres langues sont disponibles sur les sites Internet des entités locales d'AXA IM.

risque et le taux sans risque d'un portefeuille financier, utilisé pour comparer le rendement excédentaire d'un investissement par rapport à son risque. Plus le ratio de Sharpe est élevé, plus le rendement est meilleur par rapport au risque pris.

Ratio d'information (RI) : mesure des rendements du portefeuille supérieurs à ceux d'un indice de référence par rapport à la volatilité de ces rendements excédentaires. Le RI est utilisé pour comparer l'excès de rendement par rapport à un indice de référence à l'excès de risque par rapport à un indice de référence. Par exemple, un gestionnaire qui surpasse un indice de référence de 2 % par an aura un IR plus élevé qu'un gestionnaire ayant la même surperformance mais qui a pris plus de risques.

Glossaire

Volatilité (%) : mesure indicative du degré de variation du prix d'un actif dans le temps.

Risque relatif/tracking error (%) : mesure, en écart type, de la fluctuation des rendements d'un portefeuille par rapport à celle des rendements d'un indice de référence. La tracking error peut être considérée comme un indicateur du degré de gestion active d'un fonds. Plus cet indicateur est faible, plus le fonds affiche une performance historique proche de celle de son indice de référence.

Ratio de Sharpe : rapport entre le rendement excédentaire ajusté du